

Appel d'offres

Plan Régional de Formation 2024
ARML Bretagne

SOMMAIRE

1- Contexte

- Objet page 1
- Les missions de l'OPCO page 1
- La branche des ML PAIO page 2

2- L'ARML Bretagne et ses missions page 3

3- Cadre de l'appel d'offres

- Obligations légales et réglementaires page 4
- Qualité des actions de formation page 4
- Moyens matériels page 5
- Moyens humains page 5
- Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation page 5
- Tarification page 6
- Modalités de gestion administrative page 7
- Critères de sélection du prestataire page 7

4- Procédure de l'appel d'offres

- Méthodologie page 9
- Organisation page 9
- Conditions d'envoi des offres et calendrier page 9

Fiches spécifiques des actions du PRF 2024

- Accompagner les jeunes en situation de Handicap, connaître et repérer les souffrances psychiques et physiques du jeune page 11
- 1^{er} Secours en santé mentale page 12
- La Transidentité page 13
- Les mineurs et jeunes majeurs isolés page 14
- Le Droit des étrangers page 15
- Comprendre la génération Z, Alpha page 16
- Le droit des étrangers – Niveau 2 page 17
- L'accès au travail des mineurs page 18
- Les jeunes gens du voyage, mieux connaître pour mieux accompagner page 19
- Repérer et comprendre les handicaps invisibles page 20
- La Mission locale, une ressource pour les entreprises du territoire page 21
- Comment adapter les recrutements aux transformations du monde du travail ? page 22
- Sensibiliser les entreprises à s'investir dans l'insertion professionnelle des jeunes par le biais de leur politique RSE page 23
- Partenariat, les enjeux sur les territoires page 24
- Gestion et animation d'un espace d'accueil page 25
- « Comment animer une thématique au sein de sa structure ? page 26
- Méthodologie de réponse à un appel à projet page 27

➤ Pilotage et gestion de projet	page 28
➤ Management Collaboratif	page 29
➤ Actualités sociales	page 30
➤ Adopter une démarche d'amélioration continue au sein de sa mission locale.....	page 31
➤ L'accompagnement des équipes au changement	page 32
➤ Comptabilité analytique	page 33
➤ Gestion d'équipe sans relation hiérarchique.....	page 34
➤ Organiser et fiabiliser la clôture comptable	page 35
➤ Gestion des émotions et des conflits	page 36
➤ Gestion du temps et des priorités ... plus jamais débordé	page 37
➤ La communication non-verbale en insertion	page 38
➤ Cyber sécurité et protection des données	page 39
➤ Utilisation approfondie des Outils collaboratifs	page 40
➤ Collaborer avec Teams.....	page 41
➤ Accompagner les jeunes DYS	page 42
➤ Accompagner un jeune vers l'autonomie avec l'analyse transactionnelle	page 43
➤ Concevoir un escape Game pédagogique en vue d'animer des ateliers.....	page 44
➤ Appréhender la problématique du logement des jeunes	page 45
➤ Soft Skills : faire émerger les compétences transversales.....	page 46
➤ Enjeux et leviers pour agir sur la mobilité inclusive et solidaire des jeunes	page 47
➤ Quelle posture pour accompagner nos jeunes aujourd'hui ?	page 48
➤ Susciter la motivation chez les jeunes.....	page 49
➤ Créer et animer une action ou un atelier collectif	page 50
➤ ADVP Perfectionnement.....	page 51
➤ Construire et mettre en place un projet « aller vers les jeunes	page 52
➤ L'argent dans la relation d'accompagnement.....	page 53
➤ La place de la famille dans l'accompagnement	page 54

Annexes

➤ Annexe 1 : Fiche de présentation de l'organisme de formation	page 56
➤ Annexe 2 : CV simplifié(s).....	page 57
➤ Annexe 3 : Proposition pédagogique.....	page 58
➤ Annexe 4 : Matrice de séquençage.....	page 59
➤ Annexe 5 : Proposition financière.....	page 60

1- CONTEXTE

➤ Objet

Unifformation est l'Opérateur de Compétences (OPCO) des structures qui relèvent de la cohésion sociale.

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Unifformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à fort enjeu sur les territoires.

Cet appel d'offres a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche avec des formations territoriales adaptées aux besoins des salariés de chaque région. Ce Programme Régional de Formation est porté par les Associations Régionales des Missions Locales.

➤ Les missions de l'OPCO

En tant qu'opérateur de compétences, l'OPCO accompagne les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour ses adhérents, majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés, il développe des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

Unifformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés relevant des branches professionnelles suivantes :

- Aide à domicile,
- Ateliers chantiers d'insertion (ACI),
- ALISFA,
- Animation,
- CAUE,
- Coopératives d'HLM,

- Entreprises sociales pour l'habitat,
- Familles rurales,
- Foyers et Services pour Jeunes travailleurs (FSJT),
- Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance (IRC),
- Missions locales et PAIO,
- Mutualité,
- Offices publics de l'habitat (OPH),
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de la Sécurité Sociale,
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat),
- Tourisme social et familial (TSF).

➤ **La branche des ML PAIO**

Les Missions Locales et les PAIO ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification. Elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes en fonction de leurs compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

2- L'ARML Bretagne et ses missions

L'association régionale des Missions Locales de Bretagne a notamment pour mission l'élaboration du programme de professionnalisation des personnels salariés des Missions Locales.

Origine de la consultation

Les besoins des personnels repérés par les structures, notamment dans le cadre de la convention collective et des priorités de formation définies par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation, en lien avec les priorités définies par l'Etat et le Conseil Régional de Bretagne.

Démarche de recueil des besoins

Le recueil des besoins a fait l'objet d'une réflexion au niveau régional avec les directeurs et les salariés via une enquête en ligne. Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un plan régional de formation.

Bénéficiaires

Les Missions Locales concernées sont situées en Région Bretagne et sont de taille variable (à 160 ETP). Les personnels des Missions Locales sont des chargés d'accueil, personnels administratifs et gestionnaires, conseillers, chargés de projet, responsables de secteur, chargés de communication, directeurs.

3- CADRE DE L'APPEL D'OFFRES

➤ Obligations légales et réglementaires

- L'organisme de formation doit être en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (article L6351-1 du Code du Travail) et en capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
 - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
 - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
 - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1^{er} janvier 2017).

➤ Qualité des actions de formation

L'organisme de formation doit :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Être certifié « Qualiopi ». La certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.
- Informer le financeur de tout changement pouvant intervenir avant ou en cours de la formation ayant des incidences sur le déroulement et la réalisation de chaque session de formation dans un délai de trois jours avant la date de démarrage de la session de formation.

➤ Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition des apprenants les moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats (sauf si le réseau des Missions Locales dispose d'une salle mise à disposition), suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité,
- Equipements adaptés aux domaines de formation et au nombre d'apprenants,
- Ressources documentaires accessibles,
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Les supports de formation aux stagiaires en version dématérialisée (mail ou clé USB).

➤ Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
 - Direction et encadrement interne,
 - Relations avec les donneurs d'ordre,
 - Comptabilité,
 - Communication interne et externe.
-

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec Uniformation :

- Fonction pédagogique (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés),
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants,
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

L'organisme de formation, s'il a recours à tout type de sous-traitance, notamment concernant les formateurs proposés, devra le mentionner systématiquement dans sa réponse à l'appel d'offres.

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

➤ Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

L'ARML aura une attention particulière pour les propositions de mise en œuvre de l'action de formation en présentiel.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 10 personnes, le maximum est fixé à 14 personnes, afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Effectue une évaluation préalable des attentes des participants,
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises

Uniformation et/ou l'ARML diffusent la liste de participants de la session à l'ensemble des stagiaires (en s'assurant préalablement de leur accord) dans un souci de mise en relation.

Le cas échéant, selon les besoins, l'ARML se réserve la possibilité d'intervenir à l'ouverture et/ou la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offres et au cours de la formation si nécessaire.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformation et à l'ARML pour validation avant la réalisation de la session.

Uniformation et l'ARML baseront leur évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

L'évaluation de la satisfaction de l'action

L'évaluation à chaud et à froid de la satisfaction par les stagiaires sera réalisée à l'issue de la formation. L'organisme de formation devra envoyer les bilans dans les temps impartis.

➤ Tarification

Les coûts devront être exprimés en TTC si l'organisme de formation est assujéti à la TVA et en HT si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le coût pédagogique englobera :

- les frais d'animation,
- les frais d'ingénierie,
- les supports pédagogiques,
- la location de salle (si elle donne lieu à une facturation),
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).
- les éventuels frais de location de salle si l'organisme de formation ne dispose pas de salle dans la ville retenue par l'ARML.

Le montant de la prestation est à renseigner sur l'annexe 5 (document à télécharger et à compléter).

Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à Uniformation (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

La CPNEF et Uniformation ont entamé une démarche de mise en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics (CMP). De ce fait après cette année 2024 de transition, les obligations du CMP seront mise en œuvre de telle sorte qu'un nouvel appel d'offres sera publié pour l'année suivante.

➤ **Modalités de gestion administrative**

Cette offre fera l'objet d'un contrat de prestations de services entre Uniformation et l'organisme de formation qui sera à retourner, signé, à Uniformation, avant le début de la formation. La reconduction de ce contrat n'est pas tacite.

Mise en œuvre de la prestation :

- Dans le cadre des Plans Régionaux de Formation (PRF), les régions et les villes de réalisation des sessions seront définies par les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) selon les besoins recueillis auprès des structures. Les lieux de formation devront être facilement accessibles et desservis par les transports en commun.
- L'ARML contacte l'organisme de formation pour planifier une session. Ensuite l'ARML communique à Uniformation les dates pour ouvrir la session.
- L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformation notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux apprenants, la remise des supports pédagogiques et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émergence. Ces modalités seront précisées dans le contrat de prestations de services auquel l'organisme de formation devra se référer et se conformer.
- L'organisme de formation transmet à Uniformation et à l'ARML le bilan de la formation rédigé par le formateur, accompagné de la facture originale, de la liste d'émergence signée. Les frais annexes des repas du midi seront remboursés aux stagiaires via une demande de remboursement sur le site www.uniformation.fr.
- Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformation procède à la mise en règlement de la prestation.

➤ **Critères de sélection de prestataire**

L'analyse des offres déterminera l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La **valeur technique**, jugée à partir de la proposition détaillée du candidat selon les annexes (annexes 2 – 3 – 5) : **80% dont** :
 - Compréhension du contexte et des finalités de la prestation (15%) ;
 - Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins (50%) ;
 - Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (25%) ;
 - Modalités d'organisation et de gestion proposées (10%)

- La **valeur financière (20 %)** selon l'annexe financière 4 :
 - Prix forfaitaire journalier de la formation incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes du formateur (transport, hébergement, restauration des formateurs, etc.).
 - A titre indicatif, UNIFORMATION informe les candidats que le budget de prise en charge par UNIFORMATION est de 1.800 Euros TTC maximum/jour (incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes formateurs).

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. L'ARML se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou inacceptables dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

L'ARML pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont notées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution précités.

Critères qualité :

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certifications et de validation des acquis de l'expérience,
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations,
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : tailles des structures, branches professionnelles des structures),
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- Prend en compte les appréciations rendues par les apprenants.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis,
- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse,
- Certification Qualiopi,
- Connaissances des métiers et du contexte socio-économique du champ de la cohésion sociale, et des missions locales en particulier
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (transmettre le **CV simplifié, selon le modèle demandé par Uniformation**, cf. document en annexe 2),
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins,
- Argumentation des choix pédagogiques,
- Mise en place d'un suivi post formation (suivi des apprenants via hotline, blog, mails, téléphone...).

4- PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES

➤ Méthodologie

Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par l'ARML.

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

➤ Organisation

Le nombre de jours d'une action de formation pourra se réaliser en continu ou en discontinu selon les besoins de l'action de formation.

1 journée de formation = 7 heures

➤ Conditions d'envoi des offres et calendrier

Les dossiers de candidatures seront à expédier **par voie électronique uniquement**, à l'adresse suivante (ou pour toutes demandes complémentaires) :

r.bonnard@armlb.bzh

Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :

- Fiche de présentation de l'organisme accompagné du (des) CV simplifiés du (des) formateur(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 1 et annexe 2),
- Proposition(s) pédagogique(s), séquençage du contenu et tarifaire(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 3, 4 et 5).

Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.

Date limite de retour des réponses : 28/07/2023

Commission délibératoire : 25 / 08 / 2023

Compte-rendu des délibérations : avant le 31/08/2023

FICHES SPECIFIQUES DES ACTIONS DU PRF 2024

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Accompagner les jeunes en situation de Handicap, connaître et repérer les souffrances psychiques et physiques du jeune »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...

De plus en plus de jeunes accueillis présentent des souffrances. Les Missions Locales doivent être en mesure de les repérer afin d'adapter leur accompagnement.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra :

- d'acquérir un premier niveau de connaissances sur le champ du handicap, en vue d'adapter sa posture et sa pratique professionnelle.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier les différentes souffrances (psychiques et physiques)
- ✓ Comprendre les interactions des souffrances psychiques et physiques avec une situation d'insertion
- ✓ Identifier les partenaires mobilisables
- ✓ Orienter et accompagner le jeune en situation de handicap, reconnue ou pas, dans son insertion sociale et professionnelle

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14 heures) en présentiel

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« 1^{er} secours en santé mentale »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Certains jeunes accueillis peuvent présenter des troubles de santé mentale. Il est nécessaire que les professionnels puissent les identifier afin d'adopter un comportement en conséquence.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Connaître les comportements à adopter en cas de besoin, les comportements à éviter

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier tous les troubles de santé mentale
- ✓ Identifier les facteurs de risques
- ✓ Connaître les crises en santé mentale
- ✓ Visualiser les gestes et attitudes adaptés à chaque situation

Le formateur devra être accrédité Premier Secours en Santé Mentale

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ere} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14 heures) en présentiel

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« La Transidentité »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Il est important de connaître et comprendre les notions autour de la transidentité et l'impact de celle-ci sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

Accueillir et accompagner les personnes transgenres dans leur parcours d'insertion.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Appréhender le concept de genre et d'identité de genre.
- ✓ Comprendre les transidentités pour mieux lutter contre les préjugés.
- ✓ Connaître les règles de non-discrimination liées à l'identité de genre.
- ✓ Connaître l'impact des situations de transition sur l'insertion sociale et professionnelle.

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Les mineurs et jeunes majeurs isolés »

Contexte :

Chaque année, des mineurs étrangers arrivent ou restent en France sans leurs parents, dans un statut administratif et social plus ou moins précaire. Leur prise en charge au sein des Missions Locales dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle interroge et nécessite une connaissance de ce public.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Mieux connaître ce public afin d'adapter son accompagnement

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Connaître le cadre légal et la protection des mineurs non-accompagnés et des jeunes majeurs isolés
- ✓ Distinguer en quoi les mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers constituent un public différent des jeunes en difficulté en France
- ✓ Connaître les mesures d'accès à la formation professionnelle et à l'Emploi de ces jeunes
- ✓ Approfondir sa pratique d'accompagnement en insertion sociale et professionnelle des jeunes isolés étrangers.

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Le Droit des étrangers »

Contexte :

Les Missions Locales sont amenées à recevoir les jeunes de 16 à 25 ans d'origine étrangère. Les conseillers n'ont pas tous les connaissances suffisantes pour répondre aux premières interrogations du public et les aider dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Il est primordial de connaître le cadre juridique concernant les jeunes étrangers, sur le plan social et professionnel.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Connaître l'impact du droit des étrangers sur la situation sociale et professionnelle des jeunes.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Avoir une vision globale du parcours administratif d'un ressortissant étranger en France,
- ✓ Indiquer à un jeune ressortissant étranger les démarches essentielles, les interlocuteurs à privilégier et/ou les partenaires à solliciter.

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023 (Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Comprendre la génération Z, Alpha... »

Contexte :

Voilà plusieurs années que les études se multiplient sur les différences intergénérationnelles.

Il est important que nous puissions faire un focus sur les jeunes de 16 à 25 ans que nous accompagnons, afin de comprendre leurs modes de fonctionnements, leurs envies, leurs atouts.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Comprendre la représentation de la jeunesse au sein de notre société afin de trouver les leviers de mobilisation de ce public.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ D'avoir des repères sur la jeunesse aujourd'hui, leurs usages et leur relation à l'environnement socio-économique, notamment sur les questions d'engagement et de motivation.
- ✓ Maîtriser les moyens en termes de perspectives méthodologies et d'outils permettant d'ajuster les pratiques d'accompagnement de cette génération en visant la (re)mobilisation du public jeune et l'engagement dans l'action.

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Tout professionnel

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Le droit des étrangers – Niveau 2 »

Contexte :

Les Missions Locales sont amenées à recevoir de plus en plus de jeunes d'origine étrangère. Il est impératif de permettre aux conseillers d'acquérir les bases en matière de droit des étrangers et des jeunes en particulier et de les maintenir à jour.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra aux participants de maîtriser les évolutions légales relatives à l'accès à l'emploi des jeunes ressortissants étrangers, mais aussi de connaître les conséquences de perte du droit au séjour et de savoir informer et orienter les jeunes pouvant prétendre à la nationalité française.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable :

- Connaître les conséquences du travail sans autorisation
- Comprendre les enjeux du changement de statut pour travailler
- Connaître les modes d'acquisition de la nationalité française
- Connaître les mesures d'éloignement et les modalités légales de recours
- Appréhender les situations de perte effective du droit de séjour

Prérequis :

Avoir suivi une formation de base en la matière afin de mettre à jour ses connaissances par le biais de la participation à cette journée d'actualisation

Public cible :

Conseillers en insertion / Chargé-e-s de projet / Chargé-e-s de relation entreprise et/ou emploi / Responsables de secteur

Durée :

1 jour (1 jour = 7 heures de formation) / Distanciel

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023 (Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« L'accès au travail des mineurs »

Contexte :

Les jeunes mineurs reçus en ML font l'objet d'une attention particulière en matière d'accès à l'emploi. Les conseillers souhaitent développer leur connaissance de la législation qui s'applique dans ce cas précis, afin de garantir un accompagnement de qualité et respectueux des obligations inhérentes à ces publics.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra aux participants de connaître l'impact du droit sur la situation sociale et professionnelle d'un mineur accompagné par la ML.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les différentes obligations légales
- Connaître les droits des mineurs, les modalités d'accès au travail, les spécificités de la réglementation et appréhender les points de vigilance
- Identifier les principales situations particulières et leurs conséquences

Pré-requis : Aucun

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle, Chargé de Projet Mobilité

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 1 à 2 jours / Distanciel si 1 jour

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023
(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Les jeunes gens du voyage, mieux connaître pour mieux accompagner ... »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent des jeunes issus de la communauté des gens du voyage ; leurs mobilisations sur des actions concourant à l'insertion professionnelle est difficile. S'ils ne maîtrisent pas forcément le fonctionnement familial, social et culturel de ce public, les professionnels peuvent se trouver en difficulté d'appréhension ou de compréhension de situations individuelles des jeunes qu'ils accompagnent.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Comprendre et appréhender les jeunes gens du voyage

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Avoir une idée réaliste du mode et conditions de vie de cette population
- Mieux connaître le cadre législatif, les situations administratives et réglementaires
- Permettre une réflexion sur les pratiques d'accompagnement visant l'accès au droit commun, à l'emploi et à la formation professionnelle, aux dispositifs de santé, aux dispositifs d'insertions

Pré-requis :

Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Repérer et comprendre les handicaps invisibles »

Contexte :

La loi Handicap promulguée en 2005 donne une définition précise. Il s'agit de « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Un fauteuil roulant, une canne blanche ne sont pas les seuls signes d'un handicap. Les handicaps invisibles touchent pourtant de nombreuses personnes dont la situation est souvent incomprise et peut provoquer certaines difficultés au quotidien du fait de ce type de handicap.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Déceler et comprendre les handicaps invisibles et d'ainsi permettre l'orientation vers le(s) professionnel(s) adéquat(s)

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Pouvoir évaluer les problématiques d'handicap du jeune et de comprendre son parcours
- Connaître et savoir mobiliser les bons acteurs pour faciliter l'accompagnement des jeunes
- Imaginer des environnements d'accueil adaptés et les comportements à adopter pour créer des environnements facilitants.
- Avoir des pistes de réflexion pour accompagner le jeune et son entourage dans l'acceptation de son handicap
- Prendre de la hauteur sur ses pratiques à l'aide d'analyses de pratiques et de mises en situations.

Pré-requis :

Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« La Mission locale, une ressource pour les entreprises du territoire »

Contexte :

Dans le contexte actuel où de nombreux postes sont non pourvus, où les difficultés de recrutement ne cessent, il est important de valoriser l'offre de service de la Mission locale auprès des entreprises. Il faut développer une vraie stratégie de repérage des Missions Locales par les entreprises, devenir ressource pour celles-ci.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Développer les techniques de prospection, animation et de fidélisation d'un réseau d'entreprises partenaires

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Prendre en main la fonction d'intermédiation entre les jeunes accompagnés et les entreprises pour un accompagnement global vers et dans l'emploi
- ✓ Favoriser la promotion de profils de jeunes auprès des employeurs
- ✓ Valoriser auprès des employeurs le potentiel des jeunes
- ✓ Identifier les stéréotypes dus aux différences intergénérationnelles
- ✓ Valoriser l'offre de service Emploi auprès des entreprises du territoire
- ✓ Définir et mettre en œuvre des actions de coopération pour l'intégration des jeunes

Pré-requis : Salarié(e) en charge de la relation avec les entreprises

Personnes concernées par la formation : Conseiller, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Comment adapter les recrutements aux transformations du monde du travail ? »

Contexte :

Nous constatons depuis quelques temps, une transformation du monde du travail, des méthodes de recrutement et d'une manière générale du rapport que les salariés ont avec le travail.

Les conseillers en charge de la relation entreprise ont la fonction d'intermédiation entre les candidats et les recruteurs et doivent connaître les dernières tendances en matière de recrutement.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Mettre en place des recrutements innovants et inclusifs, en collaboration avec les entreprises

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier le nouveau rapport des jeunes au travail
- ✓ Mettre en place des nouvelles méthodes de recrutement (inversé, sans cv, recrutement inclusif...)
- ✓ Impliquer les employeurs dans cette dynamique

Pré-requis : Salarié(e) en charge de la relation avec les entreprises

Personnes concernées par la formation : Conseiller, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Sensibiliser les entreprises à s'investir dans l'insertion professionnelle des jeunes par le biais de leur politique RSE »

Contexte :

La Responsabilité Sociétale des Entreprises a pris une place importante ses dernières années et les candidats y attachent de plus en plus d'importance. Dans ce cadre, approfondir la collaboration avec les missions locales et participer à l'insertion des jeunes est un enjeu important pour les entreprises.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Sensibiliser les entreprises partenaires à la valeur ajoutée de la collaboration avec les missions locales dans leur politique RSE

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Connaître l'importance de la marque employeur et d'une politique RSE pour une entreprise (notamment TPE, PME)
- ✓ Se saisir de la politique RSE pour mener des actions concrètes avec les jeunes
- ✓ Impliquer les entreprises dans les projets portés par les missions locales sur le territoire

Pré-requis : Salarié(e) en charge de la relation avec les entreprises

Personnes concernées par la formation : Conseiller, Chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Partenariat, les enjeux sur les territoires »

Contexte :

L'ancrage territorial est une des forces du réseau des missions locales. L'accompagnement global, un enjeu majeur, nécessite un travail de partenariat avec les acteurs de l'écosystème lié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Appréhender les enjeux des partenariats sur les territoires
- Développer en interne une stratégie de co-accompagnement par la formalisation partenariale régulière

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Repérer les structures partenaires d'une mission locale
- ✓ Créer un réseau de partenaires, aux bénéfices des jeunes
- ✓ Entretenir une relation partenariale
- ✓ Identifier les différents modes de relations partenariales

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Encadrement, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Gestion et animation d'un espace d'accueil »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...

Le premier accueil au sein de la mission locale est primordial.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra :

- D'accueillir téléphoniquement et physiquement tous les publics.
- D'être un relais d'information incontournable au sein de la mission locale

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Comprendre et répondre aux demandes téléphoniques
- ✓ D'accueillir les personnes physiquement
- ✓ Adapter son attitude et sa posture aux différents publics
- ✓ Identifier les demandes
- ✓ Orienter la demande et communiquer avec ses collègues en interne
- ✓ Animer et documenter l'espace d'accueil

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargés d'accueil et d'animation

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Comment animer une thématique au sein de sa structure ? »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées par cet accompagnement global : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...

Au sein de chaque Mission locale, des référents spécifiques sont chargés de déployer leur thématique au sein de la mission locale. Exemple : référent santé, référent jeunes sous-mains de justice, i milo...

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Animer sa thématique au sein de la mission locale afin que chacun soit en mesure d'appréhender les missions de l'accompagnement global proposé par le réseau depuis 40 ans.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Mettre en place les moyens nécessaires pour communiquer sur sa thématique
- ✓ Mettre à disposition ses ressources auprès de ses collègues
- ✓ Impliquer, sensibiliser
- ✓ Intégrer sa thématique dans la pratique d'accompagnement global de ses collègues
- ✓ Se positionner en personne ressource, référente

Pré-requis : être référent au sein de sa structure

Personnes concernées par la formation : chargé de projet, conseiller en insertion sociale et professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Méthodologie de réponse à un appel à projet »

Contexte :

Dans le but de proposer de nouvelles actions à destination des jeunes, de proposer de nouveaux services, d'accroître ses financements (fonds privés, mécénat) les missions locales répondent à des appels à projets. Il est important d'approfondir la méthodologie des professionnels sur ce sujet.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Intégrer la réponse aux appels à projets dans sa stratégie de développement

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Assurer une veille
- ✓ Connaître le cadre légal des appels à projet
- ✓ Décrypter les cahiers des charges
- ✓ Rédiger la réponse à l'appel à projet dans l'objectif d'être retenu
- ✓ Informer et mobiliser une équipe, des partenaires et planifier les actions prévisionnelles
- ✓ Chiffrer la participation à ce projet

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Encadrement, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Pilotage et gestion de projet »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...

Les missions locales sont amenées à monter des projets dans le cadre de cet accompagnement global et demandent à se professionnaliser sur ce sujet.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Piloter un projet de A à Z

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Travailler en mode « projet »
- ✓ Créer et animer son équipe projet
- ✓ Utiliser les outils et les techniques adaptés à la mise en œuvre du projet
- ✓ Planifier son projet et définir les activités à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés
- ✓ Communiquer sur le projet
- ✓ Evaluer son projet

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargés de projet, Encadrement.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Management Collaboratif »

Contexte :

Les missions locales existent depuis 40 ans et ne cessent de se développer. Les équipes évoluent, se renouvellent parfois, le management est un enjeu important dans le pilotage des structures.

L'implication du collaborateur est un des éléments principaux de sa motivation.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Impliquer, motiver et faire grandir son équipe grâce à un management collaboratif.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Connaître les principes de l'intelligence collective
- ✓ Identifier les leviers de motivation de son équipe
- ✓ Passer d'un Management Pyramidal à un management horizontal
- ✓ Encourager l'initiative et la créativité de son équipe
- ✓ Expérimenter les techniques d'inclusion favorisant la cohésion

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Encadrement

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Actualités sociales »

Contexte :

L'actualité sociale évolue constamment et il est indispensable que les salariés en charge de la gestion des contrats et des paies soient informés des dernières évolutions.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Connaître les dernières actualités, réformes du droit social afin d'être à jour des obligations administratives et RH.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier les dernières évolutions de la législation, de la réglementation en ce qui concerne les thématiques telles que :
 - Contrat de travail
 - Les ruptures et fin de contrat
 - Les politiques de rémunération
 - Congés, absence,
 - Télétravail
 - Cse...

Les thématiques ci-dessus devront être appliquées à la convention collective des missions locales et PAIO.

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Responsable RH, Responsable administratif et financier, collaborateur en charge de la paie

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ere} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Adopter une démarche d'amélioration continue au sein de sa mission locale »

Contexte :

Besoin de développement des connaissances au sein du réseau sur le pilotage de l'amélioration continue et tout ce qui découle d'une démarche qualité.

Cette demande s'inscrit notamment dans la démarche de labellisation du réseau entamée en 2022.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Prendre du recul et évaluer ses pratiques
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue au sein de sa structure

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier les enjeux d'une démarche d'amélioration continue
- ✓ Connaître les outils et méthodes de la démarche
- ✓ Se préparer aux audits
- ✓ Impliquer toute l'équipe dans la démarche et définir des personnes ressources.
- ✓ Piloter et évaluer la démarche qualité

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Encadrement, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« L'accompagnement des équipes au changement »

Contexte :

Les missions locales existent depuis 40 ans, elles s'adaptent constamment aux évolutions des dispositifs mais aussi du public accueilli.

L'arrivée de France Travail peut engendrer des interrogations et nécessite l'accompagnement des équipes au changement.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Accompagner et rassurer son équipe dans le cadre de la mise en place de France Travail

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier et comprendre les différents comportements face au changement
- ✓ Identifier les clés pour aider les personnes à mieux l'accepter
- ✓ Utiliser les bons leviers pour aider son équipe à accepter les transitions
- ✓ Anticiper les risques liés à la conduite du changement
- ✓ Mettre en place une communication interne adaptée

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Encadrement

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Comptabilité analytique »

Contexte :

La mise en place d'une comptabilité analytique est devenue une des priorités pour les missions locales.

Il est nécessaire de professionnaliser le réseau sur cette thématique.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Mettre en place au sein de la mission locale une gestion analytique des budgets

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Définir les lignes budgétaires stratégiques et les décliner en lignes analytiques claires et compréhensibles pour l'ensemble des personnels concernés, afin d'y associer automatiquement les factures générées
- ✓ Créer lesdites lignes analytiques dans le logiciel comptable dédié et y associer les comptes de charges/produits correspondants
- ✓ Gérer et optimiser ses budgets
- ✓ Comprendre les mécanismes de la comptabilité analytique
- ✓ Faire évoluer sa pratique de gestion

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Responsables administratifs et financiers, comptable ou assistant si ce dernier fait de la saisie comptable.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Gestion d'équipe sans relation hiérarchique »

Contexte :

Au regard de l'activité des missions locales, certains collaborateurs sont amenés à coordonner des équipes sans pour autant avoir un lien hiérarchique. C'est notamment le cas pour les référents sur une thématique spécifique, certains chargés de projet. Le positionnement n'est pas toujours évident et une formation pourrait aider les salariés concernés.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Animer et coordonner une équipe avec légitimité

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Planifier l'activité de son équipe
- ✓ Coordonner les activités
- ✓ Communiquer avec son équipe, en fonction de ses interlocuteurs
- ✓ Favoriser la cohésion de l'équipe
- ✓ Impulser une dynamique
- ✓ Adopter la posture adéquate

Pré-requis : Collaborateur en charge de la gestion d'une équipe

Personnes concernées par la formation : chargés de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Organiser et fiabiliser la clôture comptable »

Contexte :

La clôture des comptes correspond à l'achèvement des enregistrements comptables. Cette procédure a pour but de figer vos comptes et de passer à l'année suivante. Il s'agit donc de la période à laquelle vous devez avoir rassemblé toutes les pièces justificatives et les opérations relatives au bilan comptable de votre structure.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de : construire la meilleure organisation et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour réduire les délais de production comptable tout en garantissant une production comptable fiable.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Organiser et piloter le processus de clôture
- Mettre sous contrôle les risques d'anomalies
- Se construire une démarche et un dossier de révision

Pré-requis : Aucun

Public cible : Responsable financier, Direction, RH, Responsable de secteur...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation « Gestion des émotions et des conflits »

Contexte :

Mieux gérer son équilibre émotionnel et avoir la maîtrise des situations délicates désagréables, c'est avant tout être plus efficace dans sa relation aux autres. L'accompagnement des jeunes en missions locales ne déroge pas à la règle. Les conseillers et chargés d'accueil et d'animation peuvent se trouver souvent confrontés à ce type de problématique.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Comprendre le schéma émotionnel et savoir y répondre de façon pertinente.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître le processus émotionnel
- Maîtriser sa posture professionnelle lors de situations délicates
- Avoir des outils pour répondre aux situations délicates et/ou conflictuelles

Pré-requis : Aucun

Public cible : Tout public

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Gestion du temps et des priorités ... plus jamais débordé »

Contexte :

La gestion des priorités et la maîtrise du temps sont des compétences indispensables à l'efficacité et la réussite des professionnels. Les techniciens des Missions Locales, quelle que soit la nature de leurs missions, n'y échappent pas.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Permettre aux professionnels des Missions Locales de mieux s'organiser pour gagner en rapidité et en efficacité.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître les grands principes du temps
- Diagnostiquer son rapport au temps
- Savoir anticiper, planifier et formaliser des objectifs
- Utiliser avec pertinence les outils de communication et d'organisation
- Savoir traiter et exploiter efficacement les informations volumineuses (emails,)

Pré-requis :

Les personnes concernées par la formation : Tout public.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ere} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

- **Nombre de personnes concernées :** 12 à 15 personnes environ/session
- **Nombre de session :** 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière
- **Durée envisagée :** 2 jours consécutifs / Présentiel
- **Lieu envisagé :** En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023 (Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« La communication non-verbale en insertion »

Contexte :

La communication non verbale a une grande influence sur nos relations avec autrui. Si nos paroles ont un impact certain, notre gestuelle, notre attitude, notre regard en disent bien plus que les mots.

Objet de la consultation :

Permettre aux conseillers d'avoir cette lecture lorsqu'ils reçoivent les jeunes facilitera les échanges et interactions pour une meilleure efficacité du message et de l'accompagnement.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Décoder le langage non-verbal des jeunes afin d'identifier rapidement leurs attentes et les freins éventuels
- Repérer les secteurs d'activité compatibles avec les profils repérés
- Permettre aux jeunes d'adapter leur posture pour optimiser les entretiens de recrutement
- Adapter sa communication verbale et non verbale selon les différents profils de communication des jeunes
- Analyser son profil d'accompagnant

Pré-requis : Aucun

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle, Chargé de Projet

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 ou 3 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023
(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Cyber sécurité et protection des données »

Contexte :

Les professionnels des Missions Locales sont, au quotidien, dans l'obligation d'utiliser le numérique pour réaliser leurs missions d'accueil, d'accompagnement, de gestion administratives et d'orientation des jeunes. Cet usage régulier n'est pas sans risques pour les jeunes et les organisations sur les questions de sécurité informatique et de protection des données personnelles et sensibles.

Objet de la consultation :

Cette formation proposée par des intervenants qui allient expertise informatique et connaissance du secteur de l'insertion socio-professionnel aura pour objectif d'apporter les gestes de bases en sécurité informatique à partir d'exemples concrets et de mises en pratique

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître les risques liés à la cyber malveillance
- Comprendre les fondamentaux de la sécurité informatique et de la protection des données
- Savoir reconnaître une attaque informatique
- Acquérir les bons réflexes face à une attaque
- Apprendre à mettre en place des procédures

Pré-requis : Aucun

Public cible : Tout public

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Utilisation approfondie des Outils collaboratifs »

Contexte :

Découvrez comment gagner en productivité, où que vous soyez et sur n'importe quel appareil, Microsoft M 365 et Windows 10. Découvrez comment les professionnels des Missions Locales peuvent tirer parti de Microsoft 365 pour communiquer, collaborer et améliorer la productivité au sein de leur équipe et de leur structure.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de : gagner en productivité en travaillant en équipe, de communiquer et collaborer dans un seul emplacement avec **Microsoft 365**.

Les objectifs généraux :

- Disposer d'un usage « avancé » des outils collaboratifs présent dans l'environnement Office 365
- Comprendre les interactions entre les différentes applications et faire bon usage des passerelles entre ces applications
- Transmettre les bonnes pratiques et usages des outils Office 365 auprès de ses collègues et être moteur dans l'appropriation de ces outils

Pré-requis : Avoir déjà une bonne maîtrise d'Office 365

Personnes concernées par la formation : Conseillers désignés « Champion » dans la structure

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Collaborer avec Teams »

Contexte :

Collaborez efficacement à plusieurs : améliorez votre productivité, gagnez du temps et accomplissez davantage de tâches. Éliminez les cloisonnements et réunissez les membres de votre équipe. Faites-en sorte que les informations circulent et que chacun puisse s'exprimer.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de : gagner en productivité en travaillant en équipe, de communiquer et collaborer dans un seul emplacement avec **Microsoft Teams**.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Exploiter Teams pour piloter un projet ou le suivi des activités d'un service.
- Décomposer le projet en tâches concrètes et suivre son avancement.
- Impliquer chaque membre de l'équipe, acquérir de bonnes pratiques pour collaborer efficacement grâce à Teams.

Pré-requis : Avoir déjà utilisé Teams

Personnes concernées par la formation : Tout public

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Accompagner les jeunes DYS »

Contexte :

Les troubles « DYS » impactent la scolarité des jeunes. Ils rendent aussi difficile leur accompagnement par les conseillers ML qui manquent d'information / de formation en la matière afin de repérer les différents troubles et les prendre en compte dans la construction du projet professionnel de ces jeunes.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra aux salariés de mieux comprendre et repérer les troubles « DYS » afin d'adapter leur pratique et leur posture pour coconstruire un parcours d'insertion professionnelle adapté.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Reconnaître les caractéristiques des troubles DYS et leurs répercussions sur le plan socio-professionnel
- Accompagner les jeunes souffrant de DYS pour lever les freins rencontrés et savoir les orienter vers les structures et dispositifs adaptés
- Ajuster sa posture d'accompagnement afin de créer un lien de confiance indispensable à la co-construction d'un parcours d'insertion socio-professionnelle adapté à la situation du jeune

Prérequis : Aucun

Public cible : Chargé-e-s d'accueil / Conseillers en insertion / Chargé-e-s de projet

Durée : 2 jours (1 jour = 7 heures de formation)

Modalités : Présentiel

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de sessions envisagées : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Villes envisagées en Bretagne et en fonction de la localisation des ML demandeuses

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Accompagner un jeune vers l'autonomie avec l'analyse transactionnelle »

Contexte :

Les Missions Locales ont souhaité renforcer l'offre de formation à destination des personnels des fonctions « accueil/administratifs » des missions locales, à la fois en charge de la relation avec les jeunes, la gestion des dispositifs et le support à l'équipe.

En effet, ces professionnels sont en attente d'une offre de formation, spécifiquement conçue pour eux, et contribuant directement à l'enrichissement de leurs compétences.

Objet de la consultation :

Cet accompagnement devra aider les équipes et les personnes à mieux gérer les situations difficiles.

D'autre part il permettra d'harmoniser les pratiques et la complémentarité des interventions. Le développement de cette cohésion devra aider une meilleure adaptation du service rendu.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Apprendre à analyser les situations génératrices de stress ou de difficulté.
- Savoir poser le bon diagnostic pour agir efficacement
- Acquérir des outils théoriques et un savoir-faire relationnel pertinents par rapport à ces situations
- Reconnaître les situations et/ou les personnes ressources et savoir les solliciter

Public cible : Tout salarié des Missions Locales ayant une fonction d'accueil et d'accompagnement

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Concevoir un escape Game pédagogique en vue d'animer des ateliers »

Contexte :

Depuis 40 ans, les missions locales ont développé un accompagnement global et social en direction des 16-25 ans qu'elles accompagnent dans leur parcours professionnel.

Objet de la consultation :

Diversifier les méthodes et outils mis en œuvre dans l'accompagnement des jeunes et leur proposer un atelier sous forme d'escape Game pédagogique constitue une approche ludique et motivante pour les mobiliser différemment en les rendant acteurs de leur démarche d'apprentissage.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable :

- Identifier les enjeux pédagogiques des défis d'évasion
- Repérer les compétences des jeunes qui sont en jeu et celles que l'on souhaite qu'ils acquièrent
- Concevoir un scénario d'escape Game pédagogique et l'expérimenter (co-construction)
- Savoir le mettre en œuvre et l'animer auprès des publics jeunes de la ML

Pré-requis : Aucun

Public cible : Conseillers / Chargés de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 3 jours consécutifs ou non

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Appréhender la problématique du logement des jeunes »

Contexte :

Le logement est l'une des composantes de l'accompagnement global et social que les Missions Locales mettent en œuvre pour leurs publics. Il est par conséquent important de veiller à former les acteurs de notre réseau sur cette thématique afin de leur permettre de mieux informer les jeunes reçus qui doivent faire face à ce problème prégnant de leur quotidien.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de réaliser un 360° de cette problématique (dispositifs, acteurs, outils) afin de mieux les accompagner les jeunes, collectivement ou individuellement.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable :

- De connaître les dispositifs, identifier les acteurs, découvrir les aides existantes...et se repérer parmi toutes les solutions pour trouver l'information nécessaire
- D'informer et d'accompagner les jeunes en demande de logement ou d'hébergement, en individuel et en collectif
- Connaître le contexte juridique du logement des jeunes : politiques publiques, droits et devoirs du locataire, protection des locataires en difficultés etc...

Pré-requis : Aucun

Public cible : Conseillers en insertion / Référent-e-s logement / Chargé-e-s de projet

Durée : 2 jours (1 jour = 7 heures de formation)

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« Soft Skills : faire émerger les compétences transversales »

Contexte :

Dans un monde du travail de plus en plus digitalisé, la demande en compétences techniques ne cesse d'augmenter. Entre technologies, logiciels, langages informatiques, réseaux sociaux et outils toujours plus variés, les hard skills sont devenues indispensables pour exercer la plupart des métiers. Dans ce contexte, les soft skills tendent à être négligées lors d'une candidature ou dans l'exercice d'un emploi.

Objet de la consultation :

Les formations aux soft skills représentent un moyen efficace de valoriser son profil dans le cadre d'un recrutement.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre la notion de Soft Skills et Hard Skills
- Savoir développer les différents Soft Skills des publics au travers de leur accompagnement
- Savoir créer des ateliers spécifiques

Pré-requis : Aucun

Public cible : Conseillers en Insertion Professionnel, chargés de projets, Responsables de secteur

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Enjeux et leviers pour agir sur la mobilité inclusive et solidaire des jeunes »

Contexte :

Face au nombre croissant de personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité, la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 reconnaît la nécessité d'une mobilité solidaire. C'est dans ce contexte que les jeunes accueillis par les ML doivent être accompagnés afin de trouver la réponse à ce problème qui les concerne trop souvent et les empêche d'accéder à l'emploi ou à la formation.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de comprendre les enjeux actuels afin de mettre en place des actions de mobilité inclusive et solidaire pour les jeunes ou de participer à des dispositifs existants.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable :

- De maîtriser les enjeux et les leviers d'actions de la mobilité inclusive et solidaire
- D'avoir un socle de connaissances pertinent en la matière, afin d'accompagner au mieux les jeunes reçus en ML

Pré-requis : Aucun

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ère quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle, Chargé de Projet Mobilité

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 1 à 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023
(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Quelle posture pour accompagner nos jeunes aujourd'hui ? »

Contexte :

Les missions locales existent depuis 40 ans, leurs activités, les dispositifs proposés ne cessent d'évoluer. Les conseillers doivent sans cesse s'adapter au public accueilli et aux dispositifs à mettre en place.

La posture à adopter n'est pas toujours facile.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Prendre du recul sur sa pratique professionnelle et sa posture d'accompagnement.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Redéfinir l'accompagnement
- ✓ Définir les différentes postures d'accompagnement
- ✓ Les impacts sur le jeune accompagné
- ✓ Connaître le cadre et les limites pour le conseiller en insertion
- ✓ Adapter sa pratique professionnelle aux besoins des jeunes accueillis aujourd'hui en mission locale

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Conseiller en insertion sociale et professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ere} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Susciter la motivation chez les jeunes »

Contexte :

Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les actions et accompagnements proposés sont multiples mais il peut parfois être difficile d'obtenir la mobilisation et l'adhésion des jeunes.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Comprendre les principes moteurs des jeunes accueillis et susciter des mises en action efficaces

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Comprendre la notion de motivation
- ✓ S'approprier des outils pour favoriser la confiance en soi et la motivation en situation d'accompagnement individuel ou collectif et amplifier la dynamique vers l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ Comprendre les différents blocages des projets
- ✓ Repérer et s'appuyer sur les principes d'actions des jeunes
- ✓ Lever les freins au projet professionnel afin de permettre à chaque jeune de gagner confiance en lui, de se mettre en mouvement, de mieux définir son projet professionnel et de mieux « se vendre » auprès des chefs d'entreprise
- ✓ Faire adhérer et impliquer le jeune

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Créer et animer une action ou un atelier collectif »

Contexte :

Les missions locales proposent très régulièrement des ateliers à destination des jeunes, dans diverses thématiques (orientation, emploi, santé...). L'animation d'atelier est donc une pratique courante et notamment dans le cadre du CEJ. Il est nécessaire que les conseillers connaissent les techniques afin d'optimiser le déroulement des ateliers et la dynamique du groupe.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Maîtriser les techniques de conception, animation et évaluation d'un atelier collectif

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Identifier les conditions d'efficacité d'un atelier ou d'une action
- ✓ Connaître les différentes étapes de mise en œuvre d'un atelier ou une action (définition des enjeux, des objectifs, construire son fil conducteur, etc.)
- ✓ Préparer les animations et identifier les bons outils
- ✓ Évaluer son action/atelier et mesurer l'impact sur les participant.e.s

Pré-requis : Être amené à mettre en place des ateliers collectifs

Personnes concernées par la formation : Conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 3 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« ADVP Perfectionnement »

Contexte :

L'ADVP a pour objectif le développement de la personne, c'est-à-dire qu'elle cherche à activer la construction de soi, et à accroître toutes les relations entre la personne et son environnement.

Cette action de formation a pour objet d'apporter un perfectionnement aux salariés ayant suivi la formation « initiation à l'ADVP » financée par la Branche Missions Locales dans le cadre des actions collectives nationales.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Renforcer sa pratique de l'ADVP en expérimentant des séquences pédagogiques complémentaires à celles proposées dans le module « Initiation ».

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Optimiser ou adapter les séquences et outils en fonction des besoins des personnes accompagnées
- ✓ Adopter une posture favorisant l'autonomie des personnes accompagnées dans leur choix professionnel
- ✓ Accompagner la validation du projet avec la démarche éducative expérientielle

Pré-requis :

Collaborateur ayant suivi la formation ADVP « Initiation »

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 3 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ACTION DE PROFESSIONNALISATION

« Construire et mettre en place un projet « aller vers les jeunes »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles sont, pour la plupart, bien identifiées sur les territoires d'intervention. Toutefois, on le sait, de nombreux jeunes ne s'adressent pas à la Mission Locale pour bénéficier de ses services. Non-recours, non demande, problème d'adhésion... les raisons en sont multiples. Les conseillers et chargés de projet ont besoin d'être outillés pour mieux comprendre les jeunes d'aujourd'hui, trouver des stratégies pour entrer en contact avec eux (partenaires, actions...).

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Connaître la méthodologie, les techniques pour repérer et mobiliser les jeunes invisibles
- Identifier des ressources, des actions ou projets réalisés sur la thématique

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- ✓ Proposer des projets adaptés aux jeunes et au plus près des jeunes, avec les partenaires adéquats
- ✓ Repérer les lieux, les modalités, les institutions permettant la médiation vers les jeunes invisibles
- ✓ Construire et développer des projets collectifs pour attirer et mobiliser les jeunes

Pré-requis :

Personnes concernées par la formation : Chargé de projet, conseiller en insertion sociale et professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« L'argent dans la relation d'accompagnement »

Contexte :

L'argent a une place importante dans toutes les relations de notre société actuelle. Il en est bien évidemment de même dans la relation entre les conseillers et les jeunes accueillis. Il est donc important de repositionner la place et la représentation de l'argent, aujourd'hui, dans l'accompagnement des jeunes.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Repérer, comprendre et analyser la place et la représentation de l'argent pour soi, pour les jeunes, dans les différents dispositifs de la structure, ...

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Repérer les différents aspects de l'argent dans l'accompagnement et plus particulièrement sa place dans l'échange social
- Analyser son propre rapport à l'argent et son impact dans le rapport aux autres
- Situer l'allocation (PACEA, CEJ) dans un consensus de droits et devoirs réciproques entre les jeunes et la structure
- Consolider la posture professionnelle liée aux questions financières

Pré-requis :

Les personnes concernées par la formation : Tout public

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023
(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

Action de professionnalisation

« La place de la famille dans l'accompagnement »

Contexte :

L'accompagnement des jeunes mineurs conduit souvent les professionnels et les familles à établir des liens particuliers. Les sensibilités mutuelles des uns et des autres sont mobilisées et sollicitent des émotions des deux côtés.

Objet de la consultation :

Cette formation cherche à identifier les enjeux de la relation professionnels/familles/jeunes dans cet accompagnement et à faciliter la définition d'un cadre institutionnel pour conduire une telle rencontre vers sa qualité optimum

Les objectifs généraux :

- Clarifier le concept de famille dans notre société et comprendre le jeune dans son système familial et/ou institutionnel
- Appréhender les missions, les rôles et les comportements de chacun dans « la relation triangulaire »
- Identifier dans quelles situations faire appel à la famille dans un accompagnement et en mesurer les risques, les opportunités

Pré-requis :

Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle, Chargés de projet.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Bretagne entre 15/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1^{ere} quinzaine de septembre.
(Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation après la décision de la CPNEF.)

Nombre de personnes concernées : 12 à 15 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements de septembre/octobre 2023 et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours

(Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel.)

Lieu envisagé : En Bretagne / Lieux définis suivant les inscriptions de Septembre/Octobre 2023

(Prévoir des salles accessibles par les transports en commun)

ANNEXES



Annexe 1 – Fiche de présentation de l'organisme de formation

Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.

Ce document (2-3 pages maximum) devra être accompagné du CV simplifié du ou des formateur(s), de la fiche pédagogique, le séquençage et la grille tarifaire.

IDENTITE	<ul style="list-style-type: none"> - Raison sociale et statut juridique - Date de création de votre organisme - Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif) - Nom et fonctions du représentant légal - N° de déclaration d'activité - N° Siret - N° déclaration QUALIOPI
CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'interlocuteur en charge de cet appel d'offre - Qualité - Téléphone / e-mail
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs - Votre capacité à mettre à disposition des salles de formation (avec fenêtres, tables/chaises... et accessibles d'accès en transports en commun) sur l'ensemble du territoire métropolitain - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? - Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ? - Actions intra ou inter-entreprises ? - Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 11 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ? - Moyens et modalités de gestion administrative des formations - Aptitude à gérer le dédoublement de sessions ?
COMPETENCES / CRITERES QUALITES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance particulière du secteur de L'Economie Sociale, de l'Habitat Social et de la Protection Sociale - Expertise sur le thème de la formation (références...) - Adaptation de la méthode pédagogique
CLAUSES SOCIALES, Label, Certification...	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure ? - Certification de l'OF : OPQF, autre... ? - OF présentant des formations certifiantes ? Diplômantes ?

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 2 - CV simplifié(s)

Prénom et nom du formateur	Diplôme et qualification (année d'obtention)	Expériences professionnelles (activité et durée)	Domaines d'intervention	Actions de formations concernées	Salariés de l'organisme de formation ou intervenant externe

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

INTITULE FORMATION	
OBJECTIFS	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> XXXXXX
CONTENU	
PUBLIC	Salarié(e) en charge de XXXX
DUREE	X jours, soit X h
NB DE PARTICIPANTS	12 participants
MODALITES PEDAGOGIQUES	<u>présentiel</u> distantiel
EVALUATION DE LA FORMATION	Le
PRE-REQUIS	
DATES	Du / /2024 au / /2024.
LIEU(X)	

Annexe 4 : Découpage

Formation : *Code de la route (Exemple)*

Objectif Acquérir tous les savoirs nécessaires à l'obtention de l'examen du code de la route.

Durée 14h

Module M1 : Signalisation

Objectif 1 Connaitre la signification de toutes les informations de signalisation

Durée 5h

Séquence M1 - S1 Panneaux

Objectif 1.1 Connaitre la signification de tous les panneaux de signalisation

Durée 3h

Activité	Objectifs	Durée (min)	Description	Contenus existants	Modalités	Média nécessaires	Outils de réalisation
			<i>Exemples; Se motiver S'informer Analyser Intéragir Produire</i>	<i>Exemples; Lister les contenus existants devant être réagencés</i>	<i>Exemples ; Présentiel Classe virtuelle Autoformation travail collaboratifs ...</i>	<i>Exemples ; Ressources multimédia Vidéo Photo Document PDF</i>	<i>Exemples; Enrichisseur Evaluation Démonstrateur (donner des noms si possible)</i>
Catégorie de panneaux	Etre capable de différencier les types de panneaux	3	Texte décrivant les catégories de panneaux. Une image d'exemple pour chaque catégorie.	Le code rousseau	Autoformation	Photo + son	Flash
Panneaux à danger	Connaitre tous les panneaux de signalisation d'un danger	10	Images cliquable d'un panneau qui affiche sa signification en cliquant dessus.	Le code rousseau	Autoformation	Dessins de panneaux + son de commentaire	Flash
Evaluation	Tester les connaissances		Evaluation formative. 10 questions panneaux aléatoires. Questions types vrai-faux.			Image	Logiciel d'évaluation (Sphinx)

ANNEXE 5 - ANNEXE FINANCIERE
NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION :

Intitulé de la formation	Modalités pédagogiques <i>Cocher le ou les cas correspondants</i>	TVA	COUT JOUR FORMATION EN PRESENTIEL			COÛT JOUR FORMATION A DISTANCE		
		OUI / NON	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance							
	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance							
	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance							

Le prix comprend les frais de :

- Location de salle
- Déplacement, hébergement repas du formateur
- Supports de cours et autres outils pédagogiques
- Ingénierie pédagogique / conception / frais de module e-learning
- Animation / parcours
- Certification éventuelle

Nota : A titre indicatif la prise en charge journalière par UNIFORMATION est fixée à 1800 TTC maximum par jour.

Signature et cachet de l'organisme :

 Fait à :
 Le :